



secretariat.federation@ufap.fr

Droit d'option pour le CDC : l'atout économique pour la DAP et l'excuse pour ses alliés !

Pantin, le 5 février 2024

Dans un communiqué du 2 février 2024, les FOssoyeurs du Corps de Commandement viennent vous chanter la messe sur le droit d'option. Toujours en boucle sur la réforme du CDC signée par l'**UFAP UNSa Justice** qui a pourtant permis la promotion de plus de 2300 personnels (**1400 en B, 450 en A et 470 au grade de Premier Surveillant**). Il est temps de remettre l'église au milieu du village, et de rappeler à l'ensemble du CDC que ces mêmes personnes qui vomissent sur notre réforme, ont été les premiers à en bénéficier. A croire que lorsqu'il y a une crotte de chien sur le trottoir, ils marchent dedans...

Messieurs les représentants FO du CDC, un peu de sérieux s'il vous plaît, vous vous êtes gavés avec notre réforme et sur place, dans vos établissements !

Le 19 octobre dernier lors du CSAM, l'**UFAP UNSa Justice** avait porté un amendement pour étendre le droit d'option à l'ensemble du Corps de Commandement puisque, rappelons-le, les lieutenants /capitaines en étaient exclus. Le conseil d'État, lui, l'a validé. Chaque Lieutenant/capitaine aura le choix d'opter pour la catégorie A sans y être contraint.

Sur le droit d'option des Commandants « historiques », tout est bien différent.

A ce jour, l'indice sommital des commandants est de 738 points avec un indice pension civile de 948 points. L'agent qui ferait le choix d'intégrer la catégorie A serait, sans passer par un conseil de discipline, reclassé dans la grille de Capitaine avec un indice majoré sommital égal et un indice pension civile inférieur. Pour éviter cette catastrophe d'enlèvement, il faudrait qu'il puisse, avec de l'ancienneté acquise, passer, à compter de 2027, commandant au-delà de l'indice immédiatement supérieur. Chose qui, au vu du pyramidage de l'administration, accepté par FO, semble très compliquée.

La seule option salvatrice possible pour les commandants « historiques » aurait été de bénéficier de la grille de commandant en catégorie A ou d'une grille plus dynamique comme l'**UFAP UNSa Justice** l'avait présentée à l'AP. Le pyramidage de l'administration soutenu par FO, est ni plus ni moins qu'un plan d'économie et de promotion de façade qui s'arrête à 2800 personnels avec 280 promotions dans le 2^e grade et 140, au plus, dans le 3^e grade (peu probable,) laissant ainsi plus de 2360 personnels dans le 1^{er} grade.

Problème avec les lettres mais aussi avec les chiffres : le compte n'est pas bon !

FO ou le pari du caveau !

Le cimetière statutaire dans lequel le corps de commandement va s'enterrer ne peut pas garantir aux capitaines et commandants historiques d'être promus au 2^e grade. Avec des "SI" on refait le monde « Si tu passes au 2^e grade, s'il y a une nouvelle réforme... » Ce n'est plus une extinction du grade que FO a voté mais la construction d'un véritable TOMBEAU statutaire pensé exclusivement pour les officiers.

L'**UFAP UNSa Justice** en toute responsabilité, accompagnera les personnels dans leurs décisions mais ne pariera pas la carrière d'un agent sur des hypothétiques promesses.

L'UFAP UNSa JUSTICE, L'ENGAGEMENT QUOTIDIEN AU SERVICE DU TERRAIN !

Eléonore SCHREINER,
Secrétaire Nationale

